

Résolution sur la situation en Côte d'Ivoire

2010/3006(RSP) - 13/12/2010

Le Conseil a procédé à un **échange de vues** sur la situation en Côte d'Ivoire à l'issue de la récente élection présidentielle et a adopté les conclusions suivantes:

Soulignant l'importance de l'élection présidentielle des 31 octobre et 28 novembre 2010 en Côte d'Ivoire, le Conseil rappelle que **la volonté exprimée souverainement par le peuple ivoirien doit impérativement être respectée.**

Il exprime son plein soutien à l'action des Nations Unies en Côte d'Ivoire, et **félicite M. Alassane Ouattara pour son élection à la présidence de la République de Côte d'Ivoire.** Il appelle au calme et à la responsabilité afin qu'une passation de pouvoir pacifique puisse avoir lieu. Il appuie en outre les décisions fermes et claires en faveur de la démocratie prises par l'Union Africaine et la CEDEAO relayées par la Déclaration à la presse du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 8 décembre 2010.

Parallèlement, le Conseil a examiné les suites qu'il entend donner à la situation en Côte d'Ivoire. Il a décidé d'adopter sans délai **des mesures restrictives ciblées à l'encontre de ceux qui font obstruction aux processus de paix et de réconciliation nationale** et en particulier menacent le bon aboutissement du processus électoral. Ces mesures incluront une **interdiction de visas et un gel des avoirs.** Elles cibleront notamment les responsables qui ont refusé de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu, dont une première liste devrait être adoptée rapidement. L'Union européenne a également décidé de prendre des mesures en soutien des autorités démocratiquement élues. À cette fin, le Conseil invite la Haute Représentante, avec le soutien de la Commission, à faire des propositions dans ce sens.

Le Conseil appelle enfin tous les responsables ivoiriens, civils et militaires, à œuvrer à une solution pacifique et rapide de la crise et à veiller à la sécurité de l'ensemble de la population, ivoirienne et étrangère. Il indique à tous ceux qui feront usage de la violence pour s'opposer au choix démocratique des ivoiriens qu'ils devront répondre de leurs actes.